



myenergy
Luxembourg

Check-list rénovation

Réussir votre rénovation durable
et énergétique



Hotline
8002 11 90

myenergy.lu

1. Phase de planification

1.1. Financement et aides

Check

Vous êtes-vous renseigné(e) au préalable sur le financement de votre projet de rénovation, sur les aides étatiques et communales, ainsi que sur les mesures proposées par les fournisseurs de gaz et d'électricité en matière d'efficacité énergétique ?



myenergy dispose d'une brochure qui fournit des informations sur l'ensemble des aides disponibles pour votre projet. De plus, les prêts climatiques à taux zéro et à taux réduit vous permettent de préfinancer vos travaux de rénovation énergétique.

1.2. Premiers pas

Check

Avez-vous déjà quelques idées et cherchez-vous un conseil de base en énergie pour vous orienter ?



Contactez myenergy en appelant la hotline gratuite ou prenez rendez-vous pour un conseil de base en énergie à votre domicile, financé par myenergy et votre commune !

Faudra-t-il un passeport énergétique pour les travaux de rénovation prévus ?

1.3. Choix de l'architecte

Check

Avez-vous choisi un architecte qui, ensemble avec le maître d'ouvrage, établit la conception du projet et prépare le dossier du permis de construire suivant les termes de la législation en vigueur ?

Ensemble avec le maître d'ouvrage, l'architecte établit la conception du projet et peut préparer, le cas échéant, le dossier du permis de construire suivant les termes de la législation.

L'annuaire des membres sur www.oai.lu est un outil de recherche pratique qui permet d'accéder rapidement aux coordonnées des architectes. Documentez-vous également sur www.guideoai.lu et www.architectour.lu. Des contrats-types sont disponibles sur www.oai.lu à la rubrique « contrats-types ». Ce site reprend également une fiche d'ouverture de dossier très utile qui met à disposition une check-list des points à considérer avant d'entamer le projet.

Tous les architectes et ingénieurs-conseils, membres obligatoires de l'OAI, sont habilités à établir des certificats de performance énergétique. La rubrique « energiepass liste des membres » sur www.oai.lu présente une liste des membres OAI établis au Luxembourg qui se sont déclarés particulièrement intéressés à prester des services de certificat de performance énergétique et de conseil en énergie.

1.4. Prise de contact avec le Service des sites et monuments nationaux

Check

Votre bâtiment est-il classé monument national ou inscrit à l'inventaire supplémentaire des sites et monuments nationaux ?



Adressez-vous au Service des sites et monuments nationaux pour présenter votre projet de rénovation afin d'être informé des procédures d'autorisation et pour pouvoir bénéficier de subventions en vue d'une bonne restauration qui peut améliorer l'efficacité énergétique de l'immeuble.

1.5. Prise de contact avec la commune

Check

Avez-vous vérifié avec la commune si le bâtiment est protégé, au vu de sa substance bâtie, par le plan d'aménagement général de la commune ?



Des autorisations communales spécifiques peuvent à ce titre être obligatoires. De même, des conseils d'experts et des aides financières peuvent vous être octroyés en vue d'une restauration adéquate pouvant entraîner une meilleure performance énergétique du bâtiment.

Les travaux de rénovation prévus sont-ils conformes au règlement des bâtisses de la commune et une autorisation de bâtir est-elle nécessaire ?



Le recours à un architecte est obligatoire pour tous les travaux soumis à une autorisation de bâtir.

Est-il possible de se raccorder à un réseau de chauffage ?

Votre commune possède-t-elle un cadastre solaire ?

1.6. Concept de rénovation

Check

Avez-vous pris contact avec un architecte ou un conseiller en énergie agréé afin d'établir un concept de rénovation énergétique ?



En dépit du choix de recourir à un architecte pour planifier les travaux de rénovation, les aides financières PRIME House ne sont éligibles que si un concept énergétique est établi par un conseiller en énergie agréé. Certains architectes disposent de cet agrément.



Une liste des conseillers en énergie agréés est disponible sur le site internet de l'Administration de l'environnement
> environnement.public.lu > rubrique « Umweltprozeduren »
> « Démarches pour personnes privées » > « Aides financières Énergie »
> « Subventions Prime House selon la réglementation de 2017 (Paquet banque climatique et logement durable) ».

À partir du 15.12.2018, seuls les rapports de conseil énergétique des conseillers agréés sont éligibles pour l'octroi des subventions étatiques!

Cherchez-vous à effectuer une rénovation intégrale afin de pouvoir exploiter au mieux le potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique de votre logement ?



Pour plus de rentabilité, associez les travaux de rénovation aux travaux d'entretien de toute façon nécessaires !

Savez-vous quelles classes énergétiques (A, B ou C) pourront être atteintes grâce au concept de rénovation ?



En atteignant une classe énergétique A, B ou C, vous bénéficiez d'un bonus supplémentaire dans le cadre du régime d'aides étatiques PRIME House !



Durabilité

Le planificateur vous a-t-il conseillé de choisir un concept de rénovation durable et avez-vous été informé(e) sur l'utilisation de matériaux durables et renouvelables ?

Avez-vous veillé à ce que les matériaux de construction soient démontables afin de séparer, trier et réutiliser les matériaux lors d'un futur démantèlement de la construction ?



En choisissant des matériaux isolants renouvelables (selon leur indicateur écologique) combinés à une fixation mécanique démontable, vous bénéficiez d'un bonus écologique supplémentaire dans le cadre du régime d'aides étatiques PRIME House !



Ventilation de confort

Le planificateur vous a-t-il expliqué la nécessité d'avoir une ventilation de confort ?



Un système de ventilation de confort améliore la qualité de l'air ambiant, réduit les coûts d'énergie et évite les problèmes d'humidité !

L'entrée d'air frais se trouve-t-elle au bon endroit ?



L'air frais doit provenir d'un endroit où la qualité de l'air est optimale et la température la plus fraîche possible, ce qui signifie notamment un endroit éloigné de la route, des places de stationnement, des poubelles, etc. et de préférence ni sur la toiture ou au ras du sol.

Avez-vous veillé au bon emplacement des bouches de pulsion et des reprises d'air dans la maison ?



Veillez à ce que les bouches de pulsion et les reprises d'air ne soient pas obstruées par des meubles ou d'autres objets. Surtout ne placez pas de sièges ou lits dans la proximité des bouches de ventilation !

Le système de ventilation de confort est-il facile d'accès afin de permettre un changement aisé du filtre ?

Un calcul de la puissance d'air nécessaire et de la perte de pression est-il réalisé ?

Le panneau de commande du système de ventilation de confort est-il facile d'accès et est-il possible de définir des paramètres de programme personnalisés pour la journée et la semaine ?

L'unité de ventilation est-elle installée dans l'enveloppe thermique ?

Les conduits, respectivement les caissons d'aération, sont-ils aménagés de manière à permettre un nettoyage facile ?

La protection contre le bruit est-elle respectée ?



Des bruits de flux d'air et vibrations indésirables peuvent être évités en temps utile avec une planification optimale.

Lors de la planification du système de ventilation de confort, avez-vous pensé à installer un échangeur air-sol (puits canadien) ?



L'échangeur air-sol améliore le rendement du système de ventilation de confort en hiver et peut éviter une éventuelle surchauffe de la maison en été !



Énergies renouvelables

Avez-vous pensé à remplacer le chauffage existant par un système de chauffage fonctionnant aux énergies renouvelables ?



Le remplacement d'un chauffage existant par un système de chauffage recourant à des énergies renouvelables donne droit à une prime !



Installation solaire thermique

L'orientation et l'inclinaison du toit sont-elles adaptées à une installation solaire thermique, et celui-ci ne risque-t-il pas d'être ombragé ?



En utilisant des panneaux solaires certifiés « Solar Keymark » et un calorimètre intégré pour compter l'énergie solaire produite vous avez droit à des aides étatiques.



Installation photovoltaïque

L'orientation et l'inclinaison du toit sont-elles adaptées à une installation photovoltaïque, et celui-ci ne risque-t-il pas d'être ombragé ?



Vous avez la possibilité d'auto-consommer l'électricité produite par votre installation photovoltaïque !



Si aucune installation photovoltaïque n'est installée lors des travaux de rénovation, il convient au moins de prévoir des conduits électriques vides afin de permettre la mise en place de telles installations plus tard.



Check

Électromobilité

Prévoyez-vous de mettre une borne de charge pour voitures électriques ?



Faites contrôler et adapter votre installation électrique par un électricien ! Prévoyez un circuit dédié et protégé pour la recharge de votre voiture électrique ! Prévoyez une connexion de données entre la borne de charge et votre compteur intelligent (smart meter) !

Alimentez-vous votre voiture électrique avec votre propre électricité, produite par vos panneaux photovoltaïques ?



Faites attention à ce que votre borne de charge soit équipée d'une passerelle de communication (LAN, Wifi, GPRS), pour faciliter l'autoconsommation !



Smart home



Votre maison est-elle « smart », autrement dit prévoyez-vous d'avoir un système de gestion intelligent mettant en réseau les technologies domotiques et les équipements ménagers dans le but d'augmenter la qualité de vie et d'habitat, la sécurité et l'efficacité énergétique ?

Avez-vous pensé à équiper toutes les pièces de votre logement avec une connexion internet à très haut débit ?



N'oubliez surtout pas l'accès internet dans le local technique !

2. Phase de construction

		Check
	Votre artisan possède-t-il le label «Energie fir d'Zukunft+» ?	
	Vous pouvez obtenir une liste des artisans certifiés auprès de la Chambre des Métiers.	
	Pendant la phase de construction, des contrôles réguliers seront-ils réalisés pour vérifier la bonne exécution des travaux, la conformité des matériaux utilisés ou le respect du planning ?	
	Une supervision de la construction devrait être envisagée pendant les travaux de rénovation pour éviter les dommages à la construction. Ainsi le déroulement de la construction est documenté et peut servir de protection ultérieure.	

3. Réception / contrôle qualité

		Check
	Un passeport énergétique sera-t-il délivré une fois les travaux de rénovation terminés ?	
	Un test d'infiltrométrie (Test Blower Door) sera-t-il réalisé ? (Important pour l'installation d'un système de ventilation de confort)	
	Une thermographie sera-t-elle réalisée une fois les travaux terminés ?	
	La thermographie ou le test d'infiltrométrie peuvent aider à déceler d'éventuels points faibles de la rénovation.	
	Une explication détaillée du fonctionnement des installations techniques aura-t-elle lieu ?	
	Les plans et guides manuels vous ont-ils été remis ? Également sous forme digitale ?	
	Demandez à votre artisan de vous expliquer le fonctionnement de votre installation!	

Contacts utiles



myenergy
Luxembourg



Hotline
8002 11 90

de 8h00 à 13h00
et de 13h00 à 17h00



info@myenergy.lu

28, rue Glesener
L-1630 Luxembourg
T. +352 40 66 58
R.C.S. Luxembourg C84

myenergy.lu



Guichet unique des aides au logement
www.guichet.lu – Hotline 8002 10 10 – guichet@ml.lu



Administration de l'Environnement
www.emwelt.lu



SSMN – Service des sites et monuments nationaux
www.ssmn.public.lu



OAI – Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils
www.oai.lu



FCCE – Fédération des Conseillers et Certificateurs Énergétiques
www.fcce.lu



Chambre des Métiers
www.cdm.lu



Union luxembourgeoise des consommateurs
www.ulc.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement